Quimper Cornouaille Développement

DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

OUVERTURE AU PUBLIC DES ENTREPRISES CORNOUAILLAISES

ACCOMPAGNEMENT À L'INVESTISSEMENT

DISPOSITIF FINANCIER DE LA DESTINATION 2024/2025

Région BRETAGNE

A propos

DES DESTINATIONS BRETONNES

Ce sont des territoires de projet qui :

- **fédèrent** et **associent** les acteurs publics *(communautés de communes, communes et offices de tourisme)* aux acteurs privés *(professionnels du tourisme)* ;

- **soutiennent** une stratégie intégrée de développement touristique où l'identité de chaque territoire est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation.

Les projets de développement portés par les Destinations peuvent être **co-financés par la Région Bretagne** sous réserve de s'inscrire et de respecter les objectifs de la stratégie régionale *"Identité et Transitions : 2020-2025"*.

Pour plus d'informations sur le partenariat et l'aide financière de la Région Bretagne avec les Destinations

A propos

DE LA DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

Le 30 mars 2023, le Comité de Pilotage a renouvelé sa **stratégie de développement touristique** pour la période **2023-2025**.

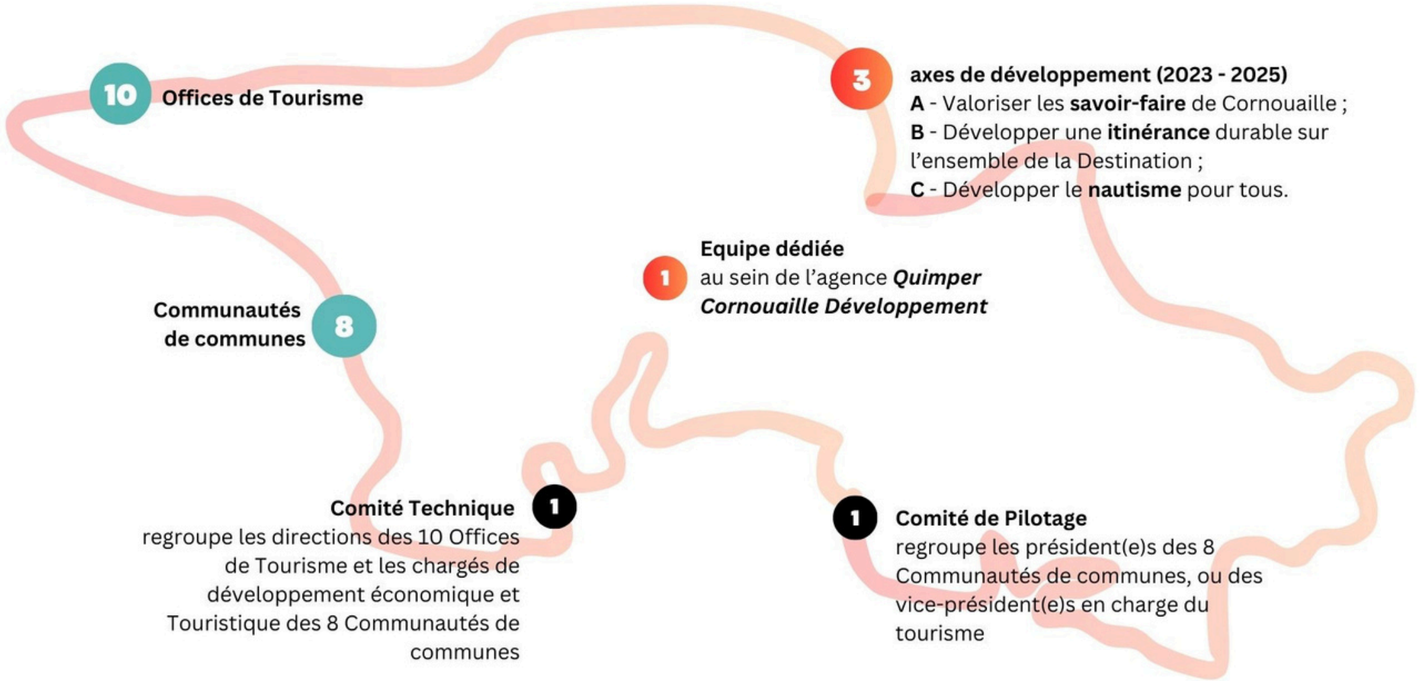

LES AXES 2023-2025

- **A** – VALORISER LES **SAVOIR-FAIRE** DE CORNOUAILLE
- **B** – DÉVELOPPER UNE **ITINÉRANCE DURABLE** SUR L'ENSEMBLE DE LA DESTINATION
- **C** – DÉVELOPPER LE **NAUTISME** POUR TOUS

A propos

DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

VALORISER LES SAVOIR-FAIRE DE CORNOUAILLE

LES AMBITIONS

Faire de la valorisation des savoir-faire un vecteur de découverte de la Cornouaille et un facteur de rééquilibre des flux sur le territoire.

La **richesse de l'offre de découverte des savoir-faire en Cornouaille** constitue une réelle particularité vis-à-vis des autres destinations bretonnes.

Il s'agit donc de **proposer un tourisme "non délocalisable"**, ancré aux valeurs et aux réalités de la Cornouaille, et de permettre la **désaisonnalisation de la fréquentation touristique.**

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) DE LA DESTINATION S'INSÈRE DANS LE **PLAN D'ACTION** DE LA DESTINATION

- **Participer** au développement et à l'optimisation des visites d'entreprises en Cornouaille

Quimper Cornouaille Développement

entreprise et découverte

A propos

DU DISPOSITIF DE LA DESTINATION ET D'ENTREPRISE ET DÉCOUVERTE

QCD propose un dispositif individualisé de conseil pour 22 entreprises ouvrant, ou souhaitant ouvrir, au public réalisé par l'association « Entreprise et Découverte » avec laquelle QCD a passé un contrat de prestation de service.

Peuvent être accompagnées :

- Les entreprises proposant déjà un parcours de visite au public (guidée ou non guidée). Elles peuvent **bénéficier d'une prestation de conseil qui visera à identifier les points d'optimisation, dans l'objectif de montée en qualité de l'offre existante**.
- Les entreprises ne proposant pas de visite à l'heure actuelle, mais qui en manifestent l'intérêt. La prestation de conseil visera à en déterminer le potentiel / la faisabilité.

L'audit d'Entreprise et Découverte, dure de 4 à 5 jours au total (une demie journée sur place) et respecte les **5 temps suivants** :

Pour plus d'informations *sur le dispositif de la Destination pour l'ouverture au public des entreprises*

1 ANALYSE PRÉALABLE

2 POSITIONNEMENT COMPARATIF DE L'ENTREPRISE

3 AUDIT/VISITE DE L'ENTREPRISE PAR LE PRESTATAIRE

4 ANALYSE ET RÉDACTION DU RAPPORT D'AUDIT

5 RESTITUTION DE L'AUDIT DERNIER TEMPS D'ECHANGES

Les fonds accessibles dans le cadre de cet AMI sont régionaux et émanent des ressources publiques allouées spécifiquement à la Cornouaille. Ces fonds sont proposés afin de soutenir le développement et l'amélioration des initiatives touristiques locales, conformément aux priorités et aux besoins identifiés par la stratégie de la Destination. Leur attribution est soumise à validation du Conseil Régional de Bretagne.

A propos

DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Cet AMI constitue la seconde phase du dispositif de la Destination Quimper Cornouaille pour les entreprises qui s'ouvrent ou qui souhaitent ouvrir leurs portes au public. Il s'agit à présent de permettre aux entreprises qui ont bénéficié de l'expertise d'Entreprise et Découverte au travers d'un audit (*cf.p5*) de déposer un dossier de demande d'aide à l'investissement auprès de la Destination.

4 Volets d'aides à l'investissement sont proposés:

1 **Signalétique** intérieure et extérieure

2 **Agencement** des espaces d'accueil et boutique

3 **Outils** de médiation et **supports** de visite

4 **Besoin spécifique** à votre visite d'entreprise

A propos

DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

QUELS CRITÈRES pour déposer une demande d'accompagnement à l'investissement ?

Une même entreprise peut déposer une demande d'accompagnement financier sur un ou plusieurs volets, les aides de l'AMI sont cumulables.

Le montant des aides Régionales ne peut pas dépasser 50 % du coût global du projet (sur les dépenses d'investissement).

1 ET **2** ET/OU **3**

AVOIR BÉNÉFICIÉ D'UN AUDIT D'ENTREPRISE ET DÉCOUVERTE

22 entreprises accompagnées jusqu'en décembre 2024

AVOIR DANS SON AUDIT L'IDENTIFICATION DES BESOINS CORRESPONDANT AUX 3 PREMIERS VOLETS D'ACCOMPAGNEMENT (OU AU MOINS À 1 VOLET)

- *Signalétique intérieure et extérieure*
- *Agencement des espaces recevant du public*
- *Supports de visite/outils de médiation*

JUSTIFIER D'UN BESOIN SPÉCIFIQUE SUR LA BASE DE L'AUDIT D'ENTREPRISE ET DÉCOUVERTE

- *Besoin lié à la mise en valeur d'un savoir-faire spécifique*
- *Spécificité de l'entreprise par rapport à une filière existante*
- *Besoin identifié de l'entreprise hors cadre de l'AMI*

Quimper Cornouaille Développement

DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

Volet 1

SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE

- **Taux d'intervention régional de 50%**
- **Aide plafonnée à 3 500 €**

PROPOSITIONS DE SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE

- Marquage au sol facilitant la déambulation
- Panneaux de signalétique (information de circulation, rappel des règles de sécurité etc.)
- Fléchage au sol ou mural (type stickers)

PROPOSITIONS DE SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE

- Panneaux de signalisation: parking, entrée des visiteurs, informations liées à la visite de l'entreprise (horaires d'ouverture, adresse etc.)
- Marquage au sol
- Peinture sur façade

QUEL TYPE de dépenses est éligible ?

- Contenu graphique des panneaux
- Création graphique des supports
- L'impression des panneaux/supports signalétiques
- Le marquage au sol par une entreprise spécialisée
- Outils numériques

- L'installation technique des panneaux (type main d'œuvre et achat de poteaux)
- Les coûts de main d'œuvre pour l'installation d'un support

Volet 2

AGENCEMENT DES ESPACES RECEVANT DU PUBLIC

AGENCEMENT DE L'ESPACE D'ACCUEIL

- Hall d'entrée
- Espace d'attente (avec possibilité de commencer la visite dès cet espaces via des supports de médiation)

AGENCEMENT DE L'ESPACE BOUTIQUE

- Aménagement/agencement de la boutique afin de mettre en valeur les produits présentés pendant la visite
- Agencement d'espace atelier ou de dégustation

QUEL TYPE de dépenses est éligible ?

- Étude préalable (plans d'architecte/agenceur)
- Achat de petit mobilier (type table, fauteuil etc.)

- La réalisation des travaux d'aménagement
- Achat de gros mobilier (type comptoir, plan de travail etc.)

- **Taux d'intervention régional de 50%**
- **Aide plafonnée à 3 500 €**

Volet 3

OUTILS DE MÉDIATION ET/OU SUPPORTS DE VISITE

SUPPORTS ET OUTILS SERVANT À LA VISITE

- Audio guide/microphone
- Panneaux explicatifs du processus de fabrication
- Support vidéo présentant le ou les savoir-faire de l'entreprise (ou ses employés)
- Outils sensoriels

- **Taux d'intervention régional de 50%**
- **Aide plafonnée à 3 500 €**

QUEL TYPE de dépenses est éligible ?

- Achat de matériel audio-guide/microphone
- Contenu graphique des panneaux
- Création graphique de supports (stickers par ex.)
- L'impression des panneaux de médiation
- Réalisation des supports vidéos

- Installation des panneaux de médiation
- Les vidéos et support de communication de la marque de l'entreprise
- Les travaux d'installation de tous les supports de médiation

Quimper Cornouaille Développement

DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

Volet 4

BESOINS SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

AIDE SUR-MESURE DANS LA LIMITE DES CRITÈRES RÉGIONAUX

- **Taux d'intervention régional de 50%**
- **Aide plafonnée à 500 €**

QUEL TYPE de dépenses est éligible ?

- Étude préalable à l'investissement et investissement liés à la mise en œuvre des projets inscrits dans le plan d'actions de la Destination
- Investissement servant à l'année pour les habitants temporaires et permanents
- L'action ou le projet doit avoir été identifié dans l'audit d'Entreprise et Découverte

- Projets isolés et non rattachés au plan d'actions de la Destination
- Travaux, études démarrés avant la date de dépôt de la demande d'aide
- Actions et infrastructures liées aux missions d'accueil, de communication et de promotion hors cadre donné par l'appel à manifestation d'intérêt.
- Achat de véhicules utilitaires
- Projets réalisés en régie/interne à la structure
- Acquisitions foncières et immobilières
- Projets relevant d'une autre aide de la politique touristique régionale :

  Véloroutes et voies vertes, tourisme de savoir-faire et projets Etablissements du tourisme social et solidaire intégrés, Projets nautiques intégrés et Sites d'exception naturels et culturels démarrés avant 2023 ;

Quimper Cornouaille Développement

DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

A propos
DU DÉPÔT DES DEMANDES DE FINANCEMENT

QUEL est le parcours de l'entreprise pour déposer un dossier à la Destination ?

ÉTAPE 1
AUDIT DE LA VISITE D'ENTREPRISE par Entreprise et Découverte

ÉTAPE 2
Restitution de l'audit: présentation de préconisations et de pistes d'amélioration de la visite de l'entreprise. **Identification des besoins et des aides en investissement**.

ÉTAPE 3
Rédaction de la "fiche projet" sur le site **www.procornouaille.com** présentant les investissements et synthétisant les enjeux qui y sont liés
Réalisation d'un plan de financement (sur devis)

ÉTAPE 4
Validation du projet par l'instance de la Destination *(consultation écrite possible)*

ÉTAPE 5
Dépôt de la demande d'aide sur le portail de la région Bretagne par le porteur de projet

A propos

DES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES VIS À VIS DE LA DESTINATION

Afin de **garantir une offre de visite homogène sur le territoire de la Cornouaille et répondre à des objectifs de pérennisation de l'offre** de visite d'entreprise sur le territoire, la Destination demande aux entreprises qui ont bénéficié de son dispositif initial (audit) et des aides à l'investissement sur les fonds régionaux de **s'engager à**:

- **Proposer une offre de visites accessible** aux habitants temporaires et permanents du territoire, en établissant un programme de visites régulier, qui tient compte des périodes touristiques et qui propose des horaires adaptés au plus grand nombre y compris sur les ailes de saison, au moins pendant trois ans ;
- **Participer à la Semaine de Découverte économique** organisée par les offices de tourisme de Bretagne ;
- **S'efforcer à participer aux réunions et formations concernant le tourisme de découverte des savoir-faire** organisées par la Destination Quimper Cornouaille ;
- **S'efforcer de collaborer avec les offices de tourisme locaux** pour promouvoir ses visites auprès des visiteurs et des résidents de Cornouaille;
- **D'intégrer un ou plusieurs parcours de découverte des savoir-faire** mise en place par la Destination d'ici à 2026 et **de participer à leur promotion**.
- **Intégrer dans son parcours de visite et son discours des liens avec les écosystèmes économique, culturel et historique cornouaillais**. Et de s'engager à valoriser les entreprises faisant aussi partie du réseau de la Destination.

Quimper Cornouaille Développement

DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

Région BRETAGNE

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

Une équipe à votre disposition

Clémence GAURIVEAUD
clemence.gauriveaud@qcd.bzh
02 98 10 34 08 // 06 99 17 61 08

Héloïse COLIN
heloise.colin@qcd.bzh
02 90 94 48 46

Pour télécharger notre guide à destination des porteurs de projet touristique et déposer un dossier de demande d'aide à l'investissement

www.procornouaille.com

Date limite de dépôt des dossiers 30 juin 2025